

**ACCORD D'ETABLISSEMENT DU RESEAU FRANCE 3
RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPERIMENTATION CONCERNANT
L'EXPLOITATION DE L'OVERDRIVE**

Entre

D'une part :

France Télévisions, Société nationale de programme, au capital de 393 281 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 766 947 R.C.S. Paris, ayant son siège social 7, esplanade Henri de France 75907 Paris, représentée par Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation par intérim

Et

D'autre part :

Les organisations syndicales représentatives dans l'établissement du Réseau France 3

Jmb

YR

LS

1

BD

CD

Préambule

La direction a souhaité engager une expérimentation sur l'exploitation de l'Overdrive pour la fabrication des programmes et des éditions d'information au sein du réseau régional de France 3.

Basée sur le Site de Qualification de Strasbourg, cette expérimentation permettra à des salarié(e)s volontaires de tester, évaluer et valider les process de fabrication en proposant des évolutions le cas échéant, sans avoir la charge simultanée de l'exploitation quotidienne. Cette expérimentation se fera sur la base des objectifs éditoriaux actuels mais elle pourra également permettre de travailler sur des nouvelles formes éditoriales.

Un bilan sera réalisé par le Comité de pilotage et présenté à l'espace métiers de France Télévisions qui renverra vers des négociations emplois/métiers/compétences le cas échéant.

Au regard de l'importance de l'évolution des organisations, des process de fabrication et de leurs impacts sur les conditions de travail, une information/consultation du CSE du réseau France 3 sera proposée.

Afin d'encadrer cette expérimentation, les parties conviennent des modalités suivantes :

Article 1 – Périmètre et principe de l'expérimentation

Les salarié(e)s concerné(e)s par l'expérimentation sont les salarié(e)s sous contrat en CDI rattaché(e)s au réseau France 3, hors France 3 Corse.

L'expérimentation devra permettre :

- De mesurer la capacité d'adaptation et de réactivité de l'Overdrive à tous les besoins et objectifs éditoriaux actuels
- De mesurer les impacts sur :
 - o Les process de fabrication, l'organisation du travail et le nombre de postes nécessaires à la fabrication de chaque type de programmes
 - o Les emplois actuels
 - o L'ergonomie des postes de travail
 - o La qualité de la fabrication des programmes

L'expérimentation s'appuiera sur les moyens techniques des dernières régies de fabrication « MOSAR » dont le descriptif des équipements figure en annexe.

Pendant la durée de l'expérimentation, les salarié(e)s pourront être amené(e)s à exercer des activités qui ne figurent pas aujourd'hui dans leur fiche de poste.

Ils testeront les différents modes d'exploitation de l'Overdrive (automatique, partiel et débrayé).

Jmb

YR ² BD

LB

CD

Article 2 – Rôle des salarié(e)s dans l'expérimentation

2.1 – Le volontariat

La participation des salarié(e)s à l'expérimentation est sur la base du volontariat à l'issue d'un appel à candidatures ouvert aux principaux métiers travaillant en régie et en plateau:

- Technicien(ne) d'exploitation vidéo et audiovisuelle
- Chef opérateur(trice) de prise de son/mixeur
- Chef opérateur(trice) de prise de vue
- Electricien(ne)/éclairagiste
- Machiniste
- Scripte
- Chef d'équipement
- Responsable de régie
- Responsable/chef d'édition

Des salarié(e)s issu(e)s d'autres fonctions pourront être mobilisé(e)s le cas échéant (ex: présentateurs...).

Parmi l'ensemble des candidat(e)s, 46 référent(e)s seront choisi(e)s dans le respect de la représentativité des métiers (avec une attention particulière sur la représentativité – si possible majoritaire – des technicien(ne)s d'exploitation vidéo et audiovisuelle, des chefs opérateur(trice)s de prise de son, des scriptes et des responsables/chefs d'édition) avec si possible deux représentant(e)s par antenne. Au-delà de ces conditions, et en cas de besoin, un départage par tirage au sort entre les candidat(e)s sera réalisé.

Cette représentativité sera également recherchée dans la constitution des groupes et ateliers.

Un(e) salarié(e) pourra décider de ne plus faire partie de l'expérimentation après un délai de prévenance de 15 jours.

2.2 – L'apport des salariés

Comme condition de succès, les parties conviennent de la nécessité de prendre en compte la parole des salarié(e)s participant à l'expérimentation.

Ainsi, les salariés volontaires seront amenés à :

- Apporter leur expertise sur le métier, les outils, l'organisation et les conditions de travail.
- Apporter leur analyse sur l'évaluation des risques réalisée à des fins de prévention, ce qui permettra de mettre à jour la fiche d'impact et du/des documents uniques d'évaluation des risques professionnels - Cf. article 2.4 du présent accord
- Apporter leur témoignage sur l'expérimentation dans le Comité de pilotage – Cf. article 3.2 du présent accord

Leur expertise sera prise en compte lors des mises en situation, des réunions et ateliers spécifiques. Ils en valideront les comptes-rendus.

A titre indicatif, les salarié(e)s volontaires devraient être mobilisé(e)s une semaine (3 jours sur site) par mois pendant 3 mois sur l'expérimentation en tant que telle. A cela s'ajoutent, la journée découverte

du site (cf. article 2.3), des réunions ou ateliers spécifiques et une éventuelle participation au Comité de pilotage.

2.3 – L'accompagnement des salarié(e)s

Les salarié(e)s participant à l'expérimentation seront considérés en mission sur le Site de Qualification de Strasbourg depuis leur antenne d'origine. Ces missions n'auront pas d'impact sur la planification habituelle et l'activité dans leur antenne respective.

Ils bénéficieront des accompagnements nécessaires (notamment formation) à la qualité de leur intervention et du soutien de leur encadrement dans leur démarche.

Sur le site de qualification, ils seront accompagnés par une équipe pédagogique et des membres de l'équipe projet dédiée pendant toute la période d'expérimentation. Au préalable, une journée de découverte du site de Strasbourg et de son environnement sera organisée pour l'ensemble des volontaires.

2.4 - La prévention des risques

Une fiche d'impact de l'expérimentation, tenant compte des retours d'expérience de précédentes expérimentations, a été rédigée et le document unique d'évaluation de risques professionnels est en cours d'élaboration.

La CSSCT du réseau France 3 est associée à cette démarche à l'occasion de ses réunions ordinaires.

Article 3 – Suivi de l'expérimentation

Les parties conviennent que le suivi de l'expérimentation sera assuré :

- Par la Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement du projet d'offre Régionale (CASAR), définie dans « l'accord de méthode sur le projet de développement des chaînes régionales au sein du réseau France 3 » signé le 25 juin 2021 et son avenant du 20 octobre 2021, de la date de signature du présent accord jusqu'au 31 décembre 2022
- Par un Comité de pilotage à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023

3.1 – Rôle du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a pour mission :

- De s'assurer de la bonne mise en œuvre du présent accord d'expérimentation
- De veiller à la santé des salarié(e)s en prévenant les risques professionnels
- De mesurer les impacts en matière d'emploi, d'activités, de compétences et d'organisation du travail
- De proposer toute évolution ou action permettant de répondre aux points précédents et d'améliorer l'expérimentation
- De réaliser un bilan de l'expérimentation

Jmb

LB

4
YR

BD

CD

3.2 - Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé :

- D'un(e) animateur(/trice) désigné(e) par la direction de la santé et de la qualité de vie au travail
- Du directeur du projet « Proximité » et du directeur de l'exploitation des moyens et la performance opérationnelle du réseau France 3
- De représentant(e)s de la direction,
- De deux représentant(e)s appartenant à l'établissement (au sens CSE) du réseau France 3 désigné(e)s par chaque organisation syndicale représentative signataire du présent accord.
- De la rapporteuse de la CSSCT France 3 ou un membre de la CSSCT France 3 désigné par celle-ci
- De quatre salarié(e)s participant à l'expérimentation avec si possible un(e) technicien(ne) d'exploitation vidéo et audiovisuelle, un(e) chef opérateur(trice) de prise de son, un(e) scripte et un(e) responsable/chef d'édition

3.3 – Fonctionnement du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage se réunit une fois par mois. Il peut également se réunir exceptionnellement à la demande de deux organisations syndicales représentatives signataires du présent accord.

Il cessera de se réunir une fois le bilan de l'expérimentation réalisé.

L'ordre du jour est établi à la fin de chaque réunion pour la réunion suivante.

La rédaction des comptes-rendus est assurée par la direction qui les transmettra aux membres du Comité de pilotage, aux élus du CSE, aux instances de proximité et aux salarié(e)s volontaires. Ils intégreront un tableau de bord de suivi des différents points abordés lors des Comités de pilotage.

Les membres de la CASAR, du Comité de pilotage et les « DS réseau » seront destinataires de la liste des volontaires.

3.4 – Bilan de l'expérimentation

A l'issue de l'expérimentation, le Comité de pilotage réalisera un bilan sur les points suivants :

- Les modes d'exploitation en lien avec les contenus éditoriaux
- La qualité de la fabrication des programmes
- L'impact sur les métiers et leur évolution éventuelle
- L'organisation et les conditions de travail

Article 4 – Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'expérimentation, des éventuelles négociations « métiers » et de l'information/consultation est le suivant :

- Novembre 2022 : signature de l'accord d'expérimentation et lancement de l'appel à volontariat
- De décembre 2022 à janvier 2023 : entretiens avec les salariés volontaires / embarquement
- Février à mai 2023 : période d'expérimentation

Jmb

5

LS

BD
YR

CD

- Mai à juin 2023 : bilan de l'expérimentation, espace métiers et éventuellement négociation métiers
- Juillet 2023 : Début de l'information / consultation sur le déploiement

Ainsi la date de fin de l'expérimentation, et donc de la validité du présent accord, est fixé au 30 juin 2023.

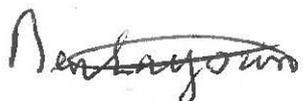
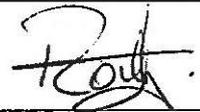
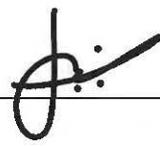
Article 5 – Dispositions générales

Le présent accord d'établissement est conclu pour une durée déterminée, qui prendra fin au 30 juin 2023, avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement dans les conditions de majorité prévues à l'article L2232-12 du code du travail.

Conformément aux dispositions de l'article L2231-5 du Code du travail, le présent accord sera notifié dès sa conclusion à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement et sera déposé auprès de la DIRECCTE et auprès du secrétariat du greffe du conseil de Prud'hommes de Paris.

De même, il sera versé dans la base de données nationale, conformément à l'article L2231-5-1 du code du travail, dans une version anonymisée.

Fait à Paris le 22 novembre 2022 en 8 exemplaires originaux

Pour France Télévisions	
Pour la CFDT Yvonne Roehrig, DSC	
Pour la CGT Danilo COMMODI, DSC	
Pour FO Bruno DEMANGE, DSC	
Pour le SNJ Jean-Manuel Bertrand DS Reseau	
Pour SUD	

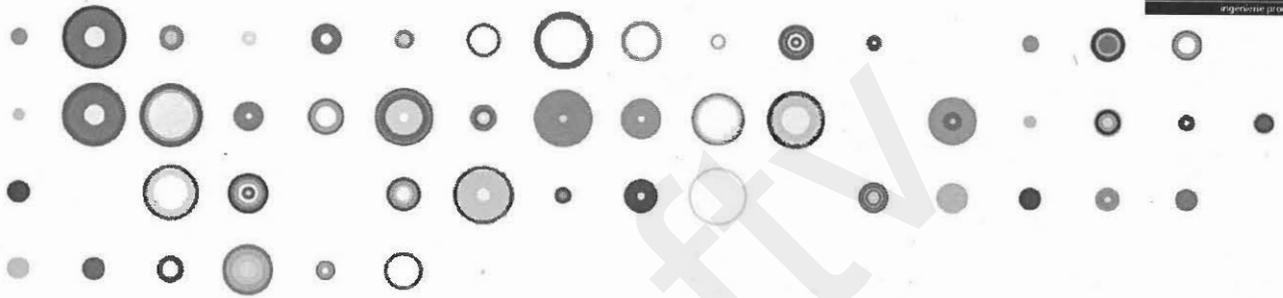
Jmb

6

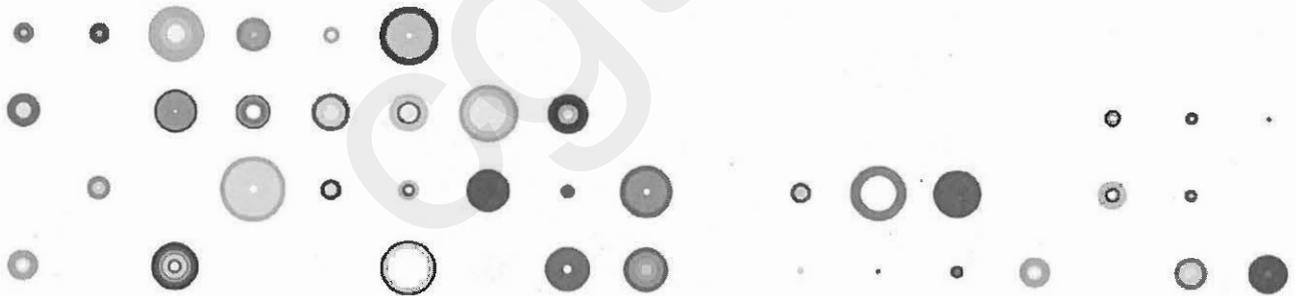
BD

YR

CD

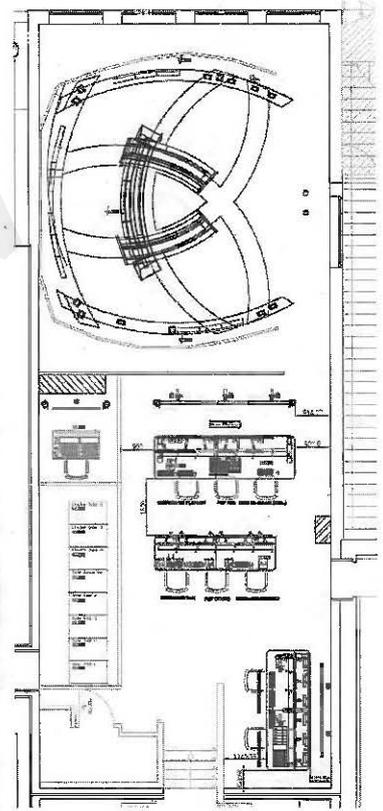


france.3 SQS Site de qualification Strasbourg



BD CD
W

Site de qualification



BD CD

LB

► MOSAR Site de qualification Strasbourg



Postes:
échanges - vision

Baies techniques et Régie Vidéo:
Rangs 1 et 2



Régie SON

BD CD

LS

► Régie de Fabrication

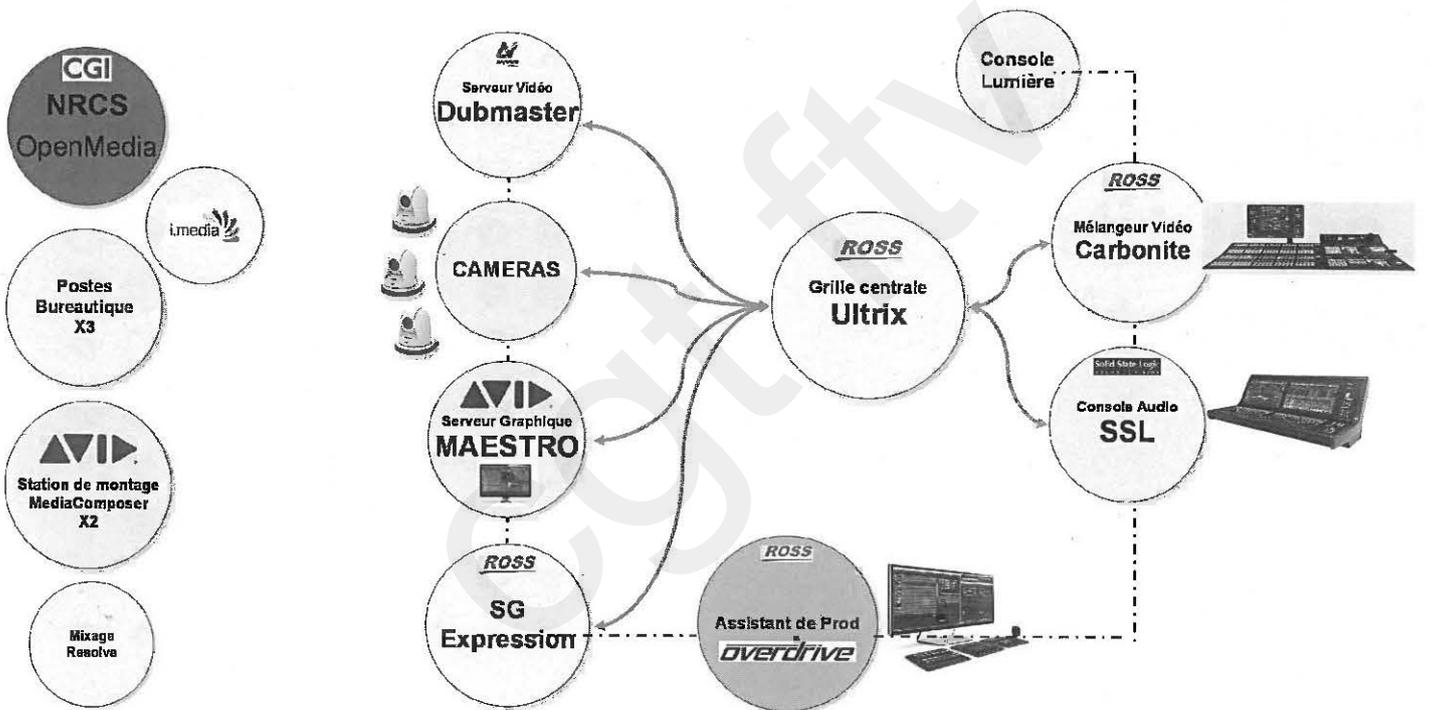


technologies IP

BD CD

LB

Équipements SQS:

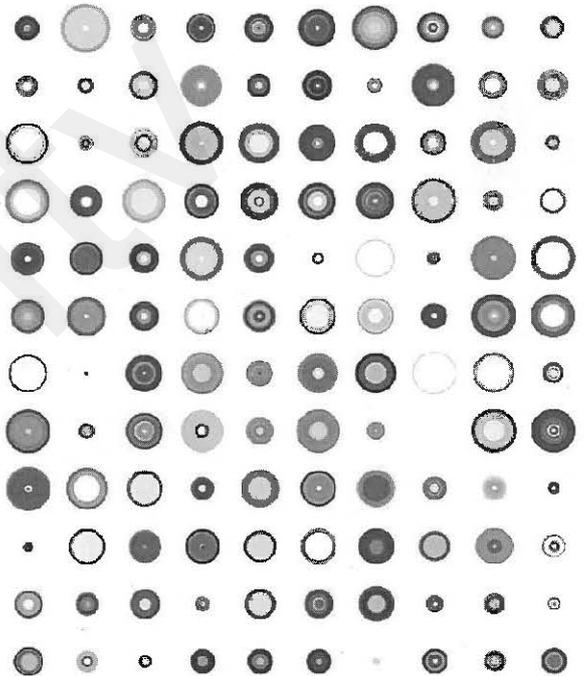


BD CD
LS

01

Régie MOSAR - SQS

Les outils de
production



► 01 - Les outils de production :

1. Grille A/V : ROSS – Ultrix
2. Mélangeur Vidéo : ROSS – Carbonite
3. Console Son : SSL System T
 - Audio sous IP : DANTE
4. Glue : EVS (Axon)
5. Hypervision : EVS (Axon) - Cerebrum
6. KVM : IHSE
7. Serveurs vidéo : ANYWARE – DubMaster HD MXF50Mb
8. Assistant de Production : ROSS – Overdrive

BD
CO

LS

01 – Les outils

ROSS – Carbonite Black Plus

- 3 ME
- 4 mini ME
- 8 DVE
- 4 Media stores
- 5 Mosaiques
- 36 ins
- 25 outs
- Frame Syncs
- Format Converters



BD
CD
UR

► 01 – Les outils

Mélangeur : SSL – System T

- Audio sur IP Dante
- 24 in micros par plateau
- 16 out par plateau
- 16 in analogique et 8 AES en salle technique
- 16 out analogique et 8 AES en salle technique
- 2 Madi bridge (64 in Dante et 64 out pour la connexion à la grille / 1 pour SSL et 1 pour console secours)

Console audio principale **Solid State Logic** System T, T25 et S300 OXFORD • ENGLAND



BD CD

LS

01 – Les outils

Grille et Multiviewer ROSS - Ultrix FR5

- 128 HDS DI ins
- 128 HDS DI outs
- dont 9 mosaïques
- 20 layouts possibles pour l'ensemble des mosaïques
- 24 vignettes max/layout
- Mux / Demux des audios
- 128 Madi ins
- 128 Madi outs



BD
CD

LR

► 01 – Les outils

Réseau d'ordre Clear Clear-Com®

- 16 canaux duplex audio sur IP
- 16 ports analogiques
- 64 ports Dante
- Soft Dynam'EC



BD
CD
LS

01 – Les outils

GLUE -  - Synapse

- Distribution
- Synchroniseurs
- Codeurs ...



BD_{CD}

LD

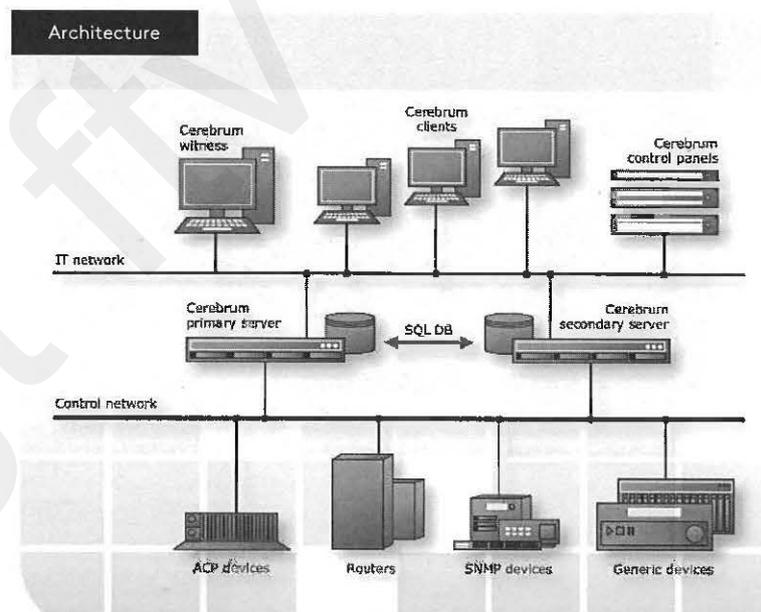
01 – Les outils

EVS (Axon) – CEREBRUM

Cerebrum pilote les équipements.

Il offre les fonctionnalités suivantes:

- Propose une interface graphique pour la gestion de la grille et des mosaïques
- Gère les rouges, tally, GPI/O et UMD
- Gère le passage des modes de travail normal/secours
- Supervise les équipements de la régie et affiche leur état
- Permet de gérer le paramétrage de ces équipements



BD
CD
US

01 – Les outils

EVS (Axon) – CEREBRUM – Supervision

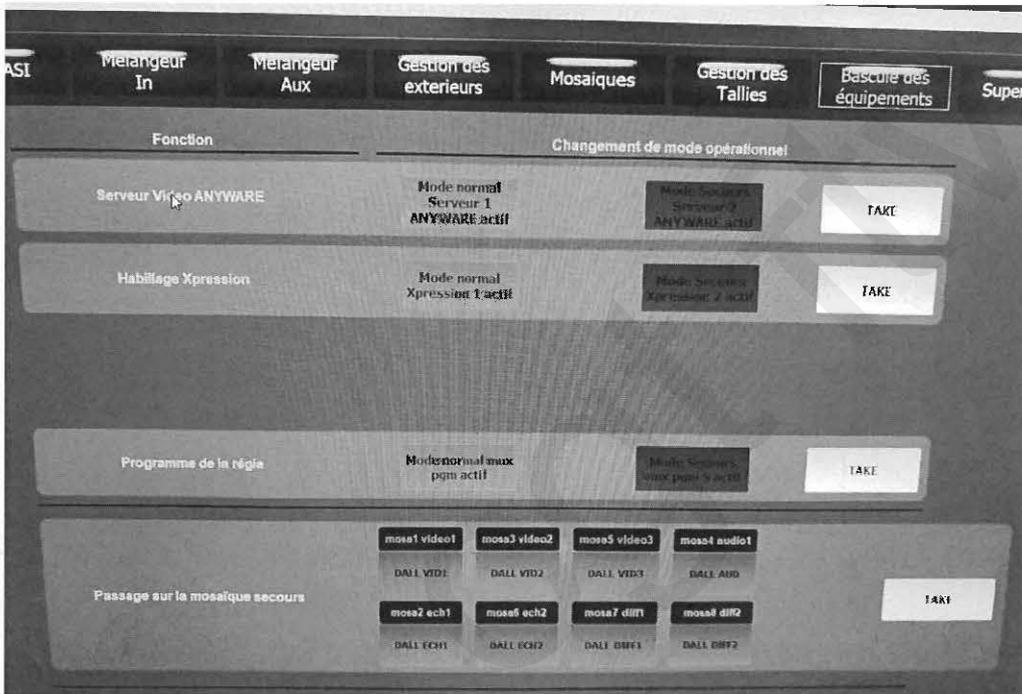
Equipement	Statut	Statut	Statut
Alimentation grille Ultrix	OK	OK	OK
Grille ASI	OK	OK	OK
Melangeur video Frame	OK	OK	OK
Serveur Dubmaster 6500	OK	OK	OK
Serveur Dubmaster BACKUP	OK	OK	OK
Matrice KVM	OK	OK	OK
Switch dans main	OK	OK	OK
Matrice d'ordre	OK	OK	OK
Console SSL pupitre	OK	OK	OK
Console SSL chassis	OK	OK	OK
Synthe Xpression 1	OK	OK	OK
Synthe Xpression 2	OK	OK	OK
IC Maestro News Controller	OK	OK	OK
Serveur MDVG	OK	OK	OK
Système cerebrum global	OK	OK	OK
Cerebrum BACK UP	OK	OK	OK
Cerebrum FAIL OVER	OK	OK	OK
Boitier GP10 1	OK	OK	OK
Boitier GP10 2	OK	OK	OK
Amethyst III	OK	OK	OK
Inserteur principal mediametrie page 1	OK	OK	OK
Inserteur secours mediametrie cken 2	OK	OK	OK

Supervision : 2 IHMs /

BD
CD

LS

D 01 – Fonctionnalités/ Redondance Équipements



BD CD

US

01 – Les outils

ANYWARE – DubMaster

- Serveur 4 Canaux, Un canal Bi directionnel.
- Stockage et lecture de fichiers HD en XDCAM HD 50Mb/s.
- Pilotable par nos équipements:
 - R-Box
 - Overdrive



BD
CD
LR

► 01 – Les outils

ROSS – Overdrive (OVD)

- En mode accroché l'OVD peut piloter les équipements suivants :
 - Mélangeur - Carbonite
 - Console Audio - SSL
 - Caméras - PTZ
 - Générateur de caractères
 - Serveurs vidéo – Dubmaster
 - Serveur graphique - Maestro
 - Lumière



BD

CD

UB

